Code sujet : 305

BCE
BANQUE COMMUNE D'ÉPREUVES

Conception : ICN Business School – ISC Paris Grande École

—

FILIÈRE ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE

VOIE TECHNOLOGIQUE

RÉSUMÉ DE TEXTE

Mercredi 30 avril 2025, de 14 h. à 17 h.

Consignes :

Résumez en QUATRE CENTS MOTS plus ou moins 5 % (soit 380 – 420 mots), le texte suivant.

Mentionnez le décompte par 50 mots et en fin de copie, reportez le nombre de mots utilisés. Les correcteurs tiendront compte de la présentation de la copie et de la correction de la langue.

N.B. :

Aucun document n'est autorisé. L'utilisation de toute calculatrice et de tout matériel électronique est interdite.
Si au cours de l'épreuve, un candidat repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il la signalera sur sa copie et poursuivra sa composition en expliquant les raisons des initiatives qu'il sera amené à prendre.

À la guerre froide a succédé la guerre de l'information. La guerre froide, de 1945 à 1991, fut une période de tensions géopolitiques caractérisée par l'opposition entre deux modèles, le modèle démocratique libéral et le modèle socialiste soviétique, par l'évitement systématique de tout affrontement direct et par la multiplication de conflits périphériques. La guerre de l'information, de 1991 à nos jours, est une période de tensions tout aussi fortes entre les régimes autoritaires et les régimes démocratiques, dont l'affrontement est cette fois-ci direct mais situé en deçà du seuil du conflit ouvert et touchant toutes les dimensions de la sphère informationnelle. Le théoricien militaire prussien Carl von Clausewitz affirmait que la guerre était une continuation de la politique par d'autres moyens. Aujourd'hui, la guerre de l'information est la continuation de la guerre militaire par d'autres moyens.

Depuis la guerre du Golfe et l'effondrement de l'URSS, en 1991, le nouvel environnement informationnel numérique et transnational a fait disparaître les frontières qui, jusque-là, permettaient de distinguer l'état de guerre de l'état de paix, le vrai du faux, le civil du militaire, le politique de l'économique. Considérant que leur survie était directement menacée par ces transformations, les régimes autoritaires ont engagé une guerre existentielle contre les régimes démocratiques occidentaux, une guerre dont ces derniers ont tardivement pris conscience. Dans les années 1990, les démocraties avaient pensé venir à bout des régimes autoritaires en recourant à la diffusion libre de l'information. Désormais, les régimes autoritaires cherchent à faire s'effondrer les démocraties en recourant à l'arme informationnelle.

La guerre de l'information est un conflit politique mondial dont l'enjeu final est notre esprit. Les États cherchent en effet à capter notre attention, à susciter notre engagement ou notre désengagement, à influencer nos conduites en instrumentalisant les failles de notre raisonnement et de notre psychologie. Ils ont déployé des efforts scientifiques, technologiques et militaires considérables dans le cadre d'une course aux armements informationnels qui se poursuit encore aujourd'hui et qui semble ne pas connaître de limites. Ils ont retourné les forces et les outils de la démocratie contre la démocratie elle-même. La guerre de l'information a ainsi conduit les États qui la mènent en « territoire obscur », une expression qui désignait au siècle dernier les sections de voies ferrées qui n'étaient couvertes par aucun signal et qui se révélaient dangereuses. Dans cette « zone grise », entre la guerre et la paix, la guerre de l'information peut déboucher à tout moment sur un nouveau conflit militaire.

Les propagandistes des régimes autoritaires qui nous font la guerre à notre insu profitent des failles créées par nos propres sociétés : nos agences de lobbying et de relations publiques, les failles de nos réglementations anticorruptions, le modèle de production de l'information de nos médias, les systèmes algorithmiques de nos médias sociaux. Parce que nos sociétés ouvertes reposent sur la liberté d'expression, sur des débats pluralistes, ainsi que sur les libres productions de circulation de l'information, elles sont davantage exposées à l'ingérence informationnelle que celles de nos adversaires.

La fragilité intrinsèque des régimes démocratiques dans la guerre de l'information tient au fait qu'ils doivent se conformer à des normes démocratiques et libérales qu'ignorent par essence leurs homologues russes ou chinois, et plus encore les organisations terroristes qui combattent dans l'espace informationnel. Les démocraties sont fragiles dans la guerre de l'information parce qu'elles sont par leur nature même ouvertes à la contradiction et aux idées fausses. Les effets sur les démocraties se font aujourd'hui clairement sentir. « L'une des causes majeures de l'affaiblissement des démocraties, déclarait Barack Obama à Stanford en avril 2022, tient au profond changement dans nos façons de communiquer et de nous informer. » La désinformation sape nos démocraties, parce qu'elle porte atteinte à la liberté de nos décisions.

La gravité et le caractère inédit de l'agression dont les démocraties sont les victimes nécessitent une réponse exceptionnelle. L'heure est à l'état d'urgence informationnelle, c'est-à-dire à l'adoption de mesures d'exception pour défendre nos libertés en danger de disparaître, et pour mettre nos esprits à l'abri des ingérences de régimes autoritaires. Nous ne devrions plus, pour commencer, ouvrir en grand les portes de notre espace informationnel démocratique à ceux dont le projet est de lui porter atteinte. Il faudrait, en effet, d'urgence, changer de paradigme au profit du concept de défense informationnelle, non pas, comme dans les régimes autoritaires, pour censurer les contenus à l'intérieur des frontières, mais pour protéger les citoyens des ingérences de régimes dictatoriaux. La défense informationnelle consiste autant à défendre l'information qu'à se défendre par

l'information.

Parce que la guerre de l'information est une menace globale, elle appelle une riposte globale. On pourrait aujourd'hui envisager de reconstituer l'équivalent du Groupe interagences de travail sur les mesures actives *(Active Measures Working Group,* AMWG), qui a réuni de 1981 à 1987 sous la conduite du Département d'État des États-Unis des représentants de toutes les agences de renseignement et les administrations fédérales concernées, aussi bien que les médias internationaux et des éducateurs, pour contrer les mesures actives soviétiques. Le Groupe a mis au point une méthodologie en trois points : rapporter, analyser, rendre public *(Report, Analyze, Publicize,* RAP). En France, une telle structure pourrait être placée sous l'autorité directe du président de la République pour garantir la collaboration la plus effective possible d'instances qui n'ont pas toujours l'habitude ou l'envie de travailler ensemble. Seule une coopération effective de tous les acteurs concernés (COMCYBER, VIGINUM, l'IRSEM, CAPS, DGSE, DGSI, Quai d'Orsay, ministère de l'Économie et des Finances, ministère de la Culture, ministère de l'Éducation nationale et France Médias Monde, pour ne citer qu'eux), sous l'autorité d'un coordinateur nommé par le président de la République, pourrait permettre d'appréhender les enjeux de la guerre de l'information à leur bonne échelle. À condition toutefois de rompre avec la culture française du secret, en déclassifiant, et de la règle de non-attribution des attaques et d'informer régulièrement les médias et le grand public des menaces identifiées. Pendant la guerre froide, l'AMWG avait constitué des « escouades de la vérité » qui se sont rendues dans plus de 20 pays pour y échanger de l'information sur les mesures actives. En matière de lutte contre les manipulations de l'information, une coopération internationale est absolument indispensable, et nos vieilles démocraties seraient bien inspirées de se montrer plus à l'écoute de pays comme la Géorgie, l'Estonie, l'Ukraine ou Taïwan, qui ont depuis longtemps alerté sur le danger auquel elles faisaient face et trouvé des solutions innovantes.

Dès 2014, les Ukrainiens ont fait échec à la « guerre hybride » russe en désignant nommément leur adversaire, en caractérisant son action, et en diffusant très rapidement des preuves de l'implication de soldats russes, ce qui a contraint Vladimir Poutine à renoncer à sa « légende » des « petits hommes verts » volontaires de Crimée. L'Ukraine a déployé tout aussi rapidement et de façon innovante des équipes de coopération civile-militaire (CIMIC), traditionnellement réservées aux missions internationales de maintien de la paix, ce qui a permis d'impliquer d'authentiques citoyens volontaires dans la « vaccination » de la population civile ukrainienne, y compris russophone, contre la désinformation russe. A Taïwan, Audrey Tang, ministre chargée du Numérique depuis 2016, a conçu des contre-campagnes « rapides, justes et amusantes » *(fast, fair and fun)* en 2-2-2, autrement dit une réponse en 200 signes prête en 20 minutes et accompagnée de 2 images. La rapidité permet de casser la chaîne de transmission de la désinformation, tandis que l'humour et les mèmes augmentent la viralité de la réponse. En outre, Audrey Tang a encouragé la promotion des fonctionnaires les plus innovants : « Nous les faisons monter dans la hiérarchie, dit-elle. Ils échappent ainsi à leurs supérieurs bureaucratiques qui auraient progressivement éteint leur imagination dans une administration classique. » Comme l'a montré avec succès l'exemple israélien, les jeunes diplômés familiers des outils numériques sont les plus à même de proposer des réponses concrètes et efficaces, tandis que la bureaucratie fait trop souvent obstacle à la prise de risque nécessaire. Il faut donc appliquer à la défense informationnelle l'un des principes de base de l'industrie de la cybersécurité : le recrutement de très jeunes personnes, parfois peu diplômées, mais particulièrement au fait des enjeux du champ de bataille informationnel et des techniques employées par l'ennemi.

Enfin, les États devraient clairement faire connaître leur ligne rouge en matière de cyberattaque, et communiquer sur le type d'armes cyber dont ils disposent, car en matière de cyberguerre, le secret a jusque-là nui à l'objectif de dissuasion. En outre, des États comme le nôtre devraient prendre l'initiative de négociations internationales en vue de mettre un terme à la course à l'armement informationnel à laquelle on assiste aujourd'hui. Il faut en effet envisager d'urgence l'interdiction et la non-prolifération des armes informationnelles, sur le modèle des traités visant les armes nucléaires, chimiques et bactériologiques adoptés par le passé. De même, on pourrait envisager une convention de Genève de l'information, établissant des normes informationnelles respectueuses du droit humain et qui, à la manière des conventions de Genève sur le droit humanitaire, se pencherait sur les effets délétères de la guerre de l'information à mesure qu'ils se

présentent, ainsi que sur les meilleurs moyens de les prévenir en impliquant tous les acteurs, publics et privés. Un premier pas en ce sens a été franchi en 2018, quand une trentaine d'entreprises, dont Microsoft et Facebook (mais ni Google ni Amazon), ont signé un texte dans lequel elles déclarent refuser d'aider tout gouvernement à monter des cyberattaques contre « des civils et des entreprises innocents, où qu'ils se trouvent », et venir en aide à tout pays victime de telles attaques.

Parce que les menaces sont transnationales et posent des défis globaux, la réponse devrait être en grande partie internationale. Les États devraient au plus vite entamer des discussions internationales sur les arsenaux cyber, l'intelligence artificielle et l'informatique quantique, l'Internet des objets, et envisager la création d'une nouvelle instance internationale chargée de veiller à l'application de futurs traités en matière informationnelle. Il faudrait, par tous les moyens, encourager au plus vite et à l'échelle globale une détente dans la guerre de l'information mondiale, ainsi qu'un désarmement informationnel. Il faudrait en même temps éviter que la localisation croissante des données sur des serveurs souverains aboutisse à la « balkanisation » d'Internet, autrement dit sa division en une série de réseaux nationaux étroitement contrôlés. Au-delà, un moratoire sur la commercialisation de certains outils d'IA générative s'impose, si l'on veut éviter le contrôle des humains par des systèmes automatisés, à travers l'injection dans notre environnement informationnel de faux que nous serons incapables de détecter. La production automatisée de fausses « preuves », de faux rapports, de fausses archives, risque bien de faire s'effondrer à court terme ce qui reste de notre régime de vérité scientifique. Or, comme avait pour habitude de dire le sénateur Daniel Patrick Moynihan, « chacun a droit à sa propre opinion, mais pas à ses propres faits ».

Aucune riposte ne peut aboutir si elle ne s'appuie pas d'abord sur la désignation claire des menaces. Le Parlement européen a pris les devants en créant en 2020 la Commission spéciale sur l'ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation (INGE). Selon son président, Raphaël Glucksmann, elle a montré que « les dirigeants européens ont, pendant des années, autorisé des tyrannies étrangères, la Russie et la Chine en tête, à faire leurs courses au sein de nos élites, à investir dans nos secteurs stratégiques pour nous rendre dépendants, à persécuter ou assassiner leurs opposants sur notre sol, à s'ingérer dans nos élections et à financer des mouvements politiques hostiles à l'Union européenne ». À l'échelle globale, le Forum sur l'information et la démocratie, une organisation internationale fondée par onze organisations indépendantes, a annoncé en septembre 2021 la création d'un Observatoire international sur l'information et la démocratie destiné, selon son président Christophe Deloire, à « endiguer la logique de destruction des démocraties ».

À l'échelle nationale, le Parlement français devrait *a minima* adopter une loi comparable au *Foreign Agents Registration Act* (FARA), qui obligerait toutes les entités et tous les individus menant des actions d'influence pour le compte de pays étrangers à s'enregistrer et à déclarer leurs opérations sous peine de poursuites. On sait ainsi, grâce au FARA, que les médias russes à eux seuls ont déclaré avoir versé 146 millions de dollars aux États-Unis entre 2016 et 2021, et que les régimes autoritaires y ont dépensé 172 millions de dollars en lobbying et en relations publiques rien qu'en 2018-2019. On sait également, grâce au FARA, que Vladimir Poutine a pu recourir à l'agence *Ketchum*[1] pour tenter d'adoucir l'évaluation par le Département d'État du bilan de la Russie en matière de droits de l'homme. Nous devrions nous aussi disposer de telles données, et ne pas hésiter à désigner les pays qui menacent directement notre souveraineté. L'Australie a montré la voie : en 2017, l'*Australian Security Intelligence Organisation* (ASIO) a alerté le Parlement australien sur l'ingérence chinoise qu'elle décrit comme « une menace pour notre souveraineté, l'intégrité de nos institutions nationales et l'exercice des droits de nos citoyens ». En conséquence, le Parlement australien a adopté une série de lois contre l'espionnage et l'ingérence étrangère, contraignant notamment toute personne physique ou morale représentant des intérêts étrangers à être déclarée. La même transparence est appliquée au lobbying, aux *think tanks*, au financement de la vie politique et aux investissements dans les secteurs stratégiques.

L'ingérence n'est toutefois pas de même nature selon qu'elle émane ou non d'un pays allié et

[1] Réseau international d'agences conseil en web-marketing et influence digitale.

partenaire. C'est pourquoi il est nécessaire d'adopter des mesures plus draconiennes à l'encontre des régimes autoritaires qui mènent des opérations de manipulation de l'information à l'intérieur de nos frontières. Une mesure simple consisterait en l'application de clauses miroirs pour encourager la réciprocité : un pays autoritaire qui n'accepte pas d'ONG étrangères sur son sol ne devrait pas être autorisé à financer des ONG sur le nôtre ; un pays autoritaire qui n'accepte pas la diffusion de nos médias à sa population ne devrait pas être autorisé à déployer les siens dans notre espace informationnel ; un pays autoritaire qui n'accepte pas les médias sociaux occidentaux ne devrait pas pouvoir diffuser les siens en Occident. Puisque *Douyin* est fermé en Chine aux influenceurs occidentaux, pourquoi devrait-on accepter que *TikTok* soit ouvert chez nous aux influenceurs chinois ? Enfin, les sociétés spécialisées dans l'influence, le lobbying ou les relations publiques devraient se voir interdites purement et simplement de mener des opérations d'influence à la fois pour l'État à l'étranger et pour des régimes autoritaires à l'intérieur de nos frontières. On ne peut s'en remettre uniquement, pour protéger nos esprits et notre espace public, à l'éthique personnelle des dirigeants de ces sociétés.

Enfin, certaines industries stratégiques, comme les sociétés spécialisées dans l'identification et la commercialisation de vulnérabilités informatiques « zero-day» (jamais révélées) à destination de services de renseignement, ou dans l'élaboration d'outils d'intelligence artificielle, devraient se voir proposer des partenariats exclusifs avec l'État, pour éviter que, à l'image de la société *Vupen Security*, créée à Montpellier en 2004, elles servent les intérêts d'autres États, fussent-ils démocratiques. « Les capitalistes nous vendront la corde pour les pendre » : cette affirmation de Lénine doit être contredite dans les faits, en subordonnant l'action des entreprises à caractère stratégique exerçant sur notre territoire aux intérêts vitaux de notre pays.

Depuis trop longtemps, les médias sociaux bénéficient d'une immunité totale, au nom de leur prétendue neutralité. Aux États-Unis, l'article 230 du *Decency Act* de 1996 dispose que les plateformes en ligne et leurs utilisateurs ne sont pas considérés comme des éditeurs et qu'ils ne peuvent pas être poursuivis en justice pour le contenu qu'ils publient. Les fournisseurs d'accès à Internet, et à leur suite les plateformes, sont traités comme des tuyaux dans lesquels circulent des contenus, et non pour ce qu'ils sont : des éditeurs de contenus produits par leurs utilisateurs et leurs annonceurs qui, au nom de l'optimisation de leurs profits, ont permis l'essor de la désinformation, des théories du complot et des discours haineux. On estime ainsi à 235 millions de dollars par an les revenus engrangés par les producteurs de fausses informations. La publicité a faussé le marché de l'information au profit des propagandistes. Force est de constater que le modèle économique des médias sociaux constitue une menace vitale pour les démocraties. Or, les mesures réglementaires en vigueur, dont l'infraction est punie par des amendes, ont montré leurs limites, dès lors que les sanctions financières, même astronomiques, restent inférieures au bénéfice généré par l'infraction. Il est donc nécessaire aujourd'hui d'aller au-delà, de traiter les éditeurs de contenu numérique, ces courtiers de la désinformation mondiale, sur le même plan que les éditeurs de presse, et de sanctionner pénalement ceux qui, en connaissance de cause, diffusent de la désinformation.

Il faudrait également mettre fin à l'autorégulation du secteur des médias sociaux, car un acteur qui a pour modèle économique la monétisation du cerveau de ses utilisateurs ne risque guère d'adopter de sa propre initiative une démarche fondamentalement vertueuse. Or, des mesures réglementaires très simples permettraient de réduire la portée de la désinformation en ligne. La plus simple et la moins coûteuse consisterait à obliger les plateformes à communiquer en temps réel sur les opérations d'influence étrangères qu'elles décèlent, et à indiquer systématiquement l'origine de la publicité en ligne qu'elles diffusent. Ensuite, de la même façon que l'on a bridé les moteurs de voitures sans priver les automobilistes de la liberté de rouler, on pourrait contraindre les plateformes à brider la viralité des contenus quels qu'ils soient sans priver leurs auteurs et leurs diffuseurs de leur liberté d'expression. Cela aurait pour effet d'empêcher que sur Facebook, 69% de la désinformation sur le climat émane de dix comptes. Pour contrer l'essor de l'IA, on pourrait, comme l'a fait la Californie avec sa loi BOT *(Bolstering Online Transparency,* « Renforcer la transparence en ligne »), interdire à toute personne d'utiliser un *bot* pour communiquer ou interagir avec une autre personne en ligne. Se concentrer sur les méthodes d'amplification ou d'altération du contenu et non sur le contenu lui-même présente le grand avantage de respecter la liberté d'expression. Les États démocratiques devraient en effet à tout prix sortir

du piège de la réglementation des contenus, qui a pour effet de restreindre la liberté d'expression et, ce faisant, de légitimer les mesures de censure prises par les régimes autoritaires à l'encontre de leur population. Car la liberté d'expression protège également les informations et idées qui peuvent choquer, offenser et déranger. La lutte contre les ingérences informationnelles doit rester compatible avec les valeurs fondamentales de nos démocraties libérales.

Se concentrer sur l'origine et les modes d'amplification des contenus permet aussi de contourner la difficulté posée par l'absence, à l'échelle internationale, de définition universellement reconnue de la manipulation de l'information, de la désinformation ou de la propagande. La notion d'ingérence informationnelle paraît par conséquent préférable à celle, privilégiée en France, de manipulation de l'information, centrée sur l'amplification inauthentique de faux contenus. Les États autoritaires, en effet, ne se sont jamais privés de recourir à l'amplification authentique d'informations parfaitement exactes pour fragiliser nos démocraties. L'analyse du comportement d'agents d'influence étrangers devrait par conséquent primer celle des contenus.

La guerre de l'information est souvent une guerre contre l'information. Pour contrer ses effets, il faudrait avant tout défendre une information de qualité et de confiance.

Face aux ingérences informationnelles étrangères, les médias de service public sont les meilleurs remparts. Non seulement donc ils devraient être fortement et durablement soutenus, et des mesures devraient être adoptées pour limiter la concentration des médias privés, mais de la même façon qu'il existe des chaînes et des radios publiques, il devrait exister des médias sociaux de service public, échappant aux logiques publicitaires si délétères pour la qualité de l'information. L'information est non pas une marchandise, mais un bien public essentiel, que l'on ne devrait plus laisser devenir une arme entre les mains de puissances étrangères. Aujourd'hui, la mauvaise information a bien souvent chassé la bonne. Le mensonge est omniprésent, gratuit et immédiatement accessible, quand l'information de qualité est souvent derrière un mur payant : parce qu'elle est un bien commun, elle devrait être rendue plus accessible par un investissement massif dans le journalisme de service public. L'éducation aux médias et à l'information (EMI), désormais intégrée aux programmes d'enseignement moral et civique dès l'école primaire, est essentielle, mais l'enseignement de l'esprit critique ne sert à rien si l'on ne s'emploie pas d'abord à préserver la qualité de l'information disponible. Quand une maison est en feu, il est moins urgent d'apprendre à ses habitants à distinguer l'air respirable de l'air pollué que de les mettre à l'abri et d'éteindre l'incendie. Et quand on a une inondation chez soi, la priorité n'est pas davantage d'apprendre à ses enfants à vivre dans l'eau. La désinformation est une drogue, que le patron du KGB Iouri Andropov comparait à la cocaïne : la priorité devrait donc être autant de s'attaquer à sa production et à son trafic, que d'apprendre à ses usagers à s'en défaire et à la population de s'en prémunir.

S'agissant des médias privés, par exemple, il apparaît urgent que l'Arcom prenne enfin ses responsabilités et fasse appliquer la loi, qui fait obligation aux éditeurs de garantir l'honnêteté et l'indépendance de l'information qu'ils fournissent. L'État devrait également prendre ses responsabilités en proposant une formation gratuite aux quelque 34 000 journalistes français pour les sensibiliser aux manipulations de l'information par des puissances étrangères. Les rédacteurs en chef devraient aussi bénéficier de briefings réguliers sur les campagnes de manipulation étrangères dont les services de renseignement ont connaissance, pour éviter qu'ils relaient à leur insu les mesures actives russes, chinoises ou iraniennes.

Bien sûr, le risque est grand que l'État ne soit pas perçu comme une voix crédible et fiable. C'est pourquoi il apparaît indispensable de créer, sur fonds publics, un observatoire indépendant voué non seulement à identifier et caractériser les campagnes d'ingérences étrangères sous toutes leurs formes, mais également à les contrer par une communication efficace, transparente et éthique, en appliquant la règle des 2-2-2. Cet Observatoire de défense informationnelle (ODI), composé de représentants de toutes les instances civiles, économiques et militaires impliquées dans la lutte contre les manipulations de l'information, mais également de chercheurs de tous les horizons, ainsi que de représentants des médias et de la société civile, serait d'abord chargé de rendre publique la menace en temps réel, par la mise à disposition auprès du public de tableaux de bord, sur le modèle d'Hamilton 2.0, le projet de l'*Alliance for Securing Democracy* (ASD). Cette dernière fournit depuis 2016 une analyse en temps réel des récits

et des sujets mis en avant par les représentants d'États autoritaires sur les médias sociaux dans une quarantaine de pays. En dévoilant les efforts de désinformation, Hamilton 2.0 contribue à en atténuer la portée. Cet observatoire pourrait s'appuyer en particulier sur le savoir-faire de *VIGINUM*, dont les moyens devraient être considérablement renforcés et les missions élargies.

Un tel organisme pourrait également se charger d'identifier, caractériser et attribuer les cyberattaques, ce que l'État sauf exception se refuse à faire. Enfin, il pourrait être chargé de former les dirigeants politiques, économiques et culturels, ainsi que le grand public, à ces enjeux, comme le fait en Suède l'« autorité de défense psychologique », qui forme des fonctionnaires et des journalistes et qui fournit des outils de sensibilisation dans les universités. Aux États-Unis, le GEC a créé avec l'université de Cambridge un jeu sérieux (*Serious Game*) en ligne, « Harmony Square », pour sensibiliser un large public aux dangers de la désinformation. Car, ce qu'il nous manque le plus aujourd'hui dans nos démocraties, c'est d'une part une large prise de conscience du danger, d'autre part un état d'esprit combatif à la hauteur de la guerre qui est menée contre nous. Dans la guerre de l'information, il n'y a plus de terrain neutre : nous sommes, avons été ou serons tous des combattants de l'information. La guerre de l'information est aujourd'hui une guerre totale, qui implique toutes les dimensions de nos sociétés et de nos existences, que nous en soyons conscients ou non. L'expérience des pays les plus directement et durablement confrontés aux offensives informationnelles de leurs voisins nous apprend que seul un effort global et sur la durée d'inoculation de la société civile par ses propres acteurs peut produire des effets bénéfiques et durables.

Comme l'a fait l'Ukraine, nos démocraties devraient reprendre le contrôle de leur destin à travers celui de leur récit, en opposant aux discours clivants et manipulatoires de nos adversaires un récit rassembleur, tourné vers l'avenir et porteur d'espoir. Il est encore temps pour la démocratie de défendre son espace informationnel et de remporter la bataille des récits. C'est parce que la guerre de l'information fait rage, et que les menaces sont grandes, que nous pouvons et devons trouver les moyens de surmonter cette épreuve. « Là où croît le péril, écrit Friedrich Hölderlin[2], croît aussi ce qui sauve. »

David Colon, *La Guerre de l'information*,
Paris, 2023, Tallandier, « Essais », p. 403-417.

[2] Poète et philosophe allemand (1770-1843).

IMPRIMERIE NATIONALE – 25 1191 – D'après documents fournis